

N/REF : 21/01/2026 15H16 C:000502 I:16312
V/REF : 868076
V/Email reçu le Mercredi 21/01/2026 à 15H16

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1120
IMMEUBLE : LA CHAPellenIE -1120
RUE DE LA CHAPellenIE
.
35160 BRETEIL

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 3 RUE DE LA CHAPellenIE - MR DELÉTANG WILLIAM 06 14 08 91 06
APPARTEMENT 0213
MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme M. BRILLOUET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 22/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : LE PROBLEME EST LIÉE A UNE COUPURE D'EAU PAR L'EAU DU BASSIN
RENNAIS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 23/01/26 à 11H58 mathilde.brillouet@espacil.
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 23/01/26 A 11:58 MME M. BRILLOUET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	30,82		30,82
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 22/01	1	72,01		144,02
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	42,48		42,48
TOTAL H.T.					217,32
T.V.A. a 10,00%					21,73
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>239,05</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.